

# FORMATION LES CONNAISSANCES FONDAMENTALES DE LA COMMISSION SSCT



**Prévent'Est**

**IPRP Formation**

MOINS DE 50 SALARIES

## OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Connaître les missions du CSE en matière de SSCT  
Prévenir les risques dans l'entreprise  
Etudier les incidents et apporter les solutions correctives

## PREREQUIS

Aucun

## PUBLIC

Membre(s) (ou futur) du CSE, membre(s) de la SSCT, animateur(s) sécurité, préventeur(s), infirmier(e) du travail  
Dirigeants  
Responsables RH

Formations CSE économiques et SSCT  
Société Agréé Arrêté Préfectoral n°2020/137-138  
IPRP Intervenant en Prévention de Risques Professionnels (enregistrement DIRECCTE 43/2019).  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44550053055 préfet de la région GRAND EST

## NOUS CONTACTER

[contact@preventest.com](mailto:contact@preventest.com)  
<https://www.preventest.com>  
06 81 47 83 73

Durée/rythme :  
1 jours (7h)

## Objectifs participants

Se préparer aux missions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail  
Gérer et assurer la prévention de la santé et sécurité au travail  
Cette formation est une synthèse des prérogatives du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises ne disposant pas de commission SSCT.  
Pour les autres entreprises (**plus de 50 salariés**) le code du travail oblige à une formation :  
**SSCT 3 jours** pour les entreprises de moins de 300 salariés  
**SSCT 5 jours** pour les entreprises d'au moins 300 salariés

## Généralités

Missions du CSE (moins de 50 salariés) en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

### Accident du travail et maladie professionnelle

Définitions  
Mécanisme d'apparition d'un dommage  
Conséquences pour le salarié, pour l'entreprise  
Responsabilités

### Déceler et mesurer les risques professionnels

Risques de la branche professionnelle, de l'entreprise  
Evaluation des risques professionnels (Document Unique, DUERP)  
Pénibilité au travail

### Analyser les conditions de travail

Etude de poste de travail  
Enquête d'un accident de travail/maladie professionnelle  
L'arbre des causes

### Prévenir les risques professionnels

Définition de la prévention  
Enjeux financiers  
Acteurs internes et externes  
Principes Généraux de Prévention  
Document Unique (DUERP)  
Droit d'alerte, droit de retrait

### Améliorer les conditions de travail

Engagement de l'employeur  
La QVT (Qualité de Vie au Travail)

## ATTESTATION DE STAGE

Apports théoriques, méthodologiques, vidéos, diaporamas, étude de documents, travaux pratiques. Documentation complète. Modèles de documents, nombreux outils liés à la mission. Sanction : Attestation de formation nominative (attestation d'assiduité).  
Moyens : Vidéoprojecteur, salle, tableau/ paperboard.

## FINANCEMENT

Cette formation est prise en charge financièrement, par l'employeur